

REUNION DU 09 DECEMBRE 2003

L'an deux mil trois, le 09 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 05 Décembre 2003.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, PICHOT, CHAPLAIN, BRASSEUR, HEULAND, LEBEAU, CLER , PERRET et Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, GAILLAC et MARTIN.

Absent Excusé : Monsieur BOUFFINIER

Avait donné pouvoir à Monsieur MAUFRAIS : Monsieur BOUFFINIER

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 13 Octobre 2003, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION FONDS PEREQUATION

Les conditions d'attribution pour 2003 sont les suivantes :

- plafond de l'aide 16 000 €
- taux 40 %
- maximum de dépenses subventionnables HT 40 000 €

Le Conseil Municipal souhaite percevoir cette subvention.

Monsieur le Maire présente les travaux retenus.

- Aménagement paysager Salle des Fêtes Ets CHESNEL	5 321.69 €
- Aménagement paysager Salle des Fêtes Ets CHESNEL	5 470.81 €
- Travaux enfouissement réseaux Pommier de Bois Ets EATP	17 269.95 €
- Projecteurs Eglise Ets PICOUT	1 432.43 €
- Création site de Rouvres Ets FX.COM	2 825.00 €
- Peinture Salle des Fêtes Ets ZIMMERMANN	5 014.79 €
- Electricité Salle des Fêtes Ets PICOUT	1 560.48 €
- Sanitaire Ecole Ets PECQUENARD	1 384.70 €

TOTAL 40 279.85 €

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour transmettre cette demande.

POSE D'UNE LAMPE AUX NONAINS

Le Conseil Municipal accepte le devis des Ets FORCLUM pour la pose et le raccordement d'un foyer de récupération aux Nonains pour un montant TTC de 327.49 €.

ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LES ETS FORCLUM

Sur proposition de Monsieur MAUFRAIS, le Conseil Municipal décide d'annuler la décision prise lors du dernier conseil concernant l'entretien de l'éclairage public, cette solution se révélant à long terme coûteuse.

Le Conseil Municipal retient la proposition comprenant deux visites par an avec un forfait de 6,51 € HT par point lumineux.

Le forfait comprend :

- le contrôle des armoires de commandes.
- le nettoyage des lanternes à chaque changement de lampe.
- la fourniture des lampes et petit matériel électrique.
- la destruction des lampes hors service, conformément à la législation sur l'environnement.

CURAGE DE LA MARE DES HAUTES LISIERES

Le Conseil Municipal accepte le devis des Ets CHESNEL pour le curage de la mare des Hautes Lisières pour un montant de 3 154.29 € TTC. Il reste à déterminer l'emplacement provisoire du stockage de la vase.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYROM

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, la Communauté de Communes des Villages du Drouais a pris la compétence « ordures ménagères » tout en restant au SYROM.

De ce fait, le SYROM devient un syndicat mixte et les modifications statutaires qui en découlent se font automatiquement par les services de la Préfecture. En revanche, le TEOM devant transiter par la Communauté de Communes des Villages du Drouais, il convient de modifier l'Article 5 de nos statuts qui n'est plus d'actualité.

Compte tenu de la délibération prise lors du Comité Syndical du 7 Octobre 2003, approuvant, à l'unanimité, la modification proposée par le Président, Monsieur le Maire, après lecture, demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts du Syrom.

SUBVENTIONS :

SUBVENTION POUR LE CENTE DE LOISIRS BABY SPORT

Le conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 300 € au centre de loisirs de Berchères sur Vesgre, des enfants de Rouvres fréquentant ce centre.

SUBVENTION POUR MILLE PATTES ET CIE

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 300 € à Mille Pattes et Cie, Association des parents d'élèves du SIRP Berchères sur Vesgre-Rouvres.

SUBVENTION A LA CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 171.50 € correspondant au montant de notre participation pour une élève de Rouvres à une classe transplantée.

SUBVENTION CENTRE DE SECOURS D'ANET

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 € au Centre de Secours d'Anet pour aider financièrement à l'achat des diverses tenues et aux déplacements aux cross des jeunes sapeurs pompiers, un jeune sapeur pompier résidant dans notre commune.

DEVIS ELAGAGE SAULE SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal accepte le devis des Ets AEV parcs et jardins pour la taille du saule de la salle des fêtes pour un montant de 310.96 € TTC.

OPERATION COUP DE COEUR

Le Club du 3 ème Age a organisé l'opération « Coup de Cœur » le 6 décembre dernier à la salle des fêtes de Rouvres. Le bénéfice de cette manifestation a été de 728 € qui ont été versés au CCAS de la Commune.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement le Club du 3 ème Age pour ce geste sympathique.

MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX ROUTE DE DREUX

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan transmis par le SDE 28 concernant ces travaux.

Le Conseil Municipal souhaite que soit modifié ce qui est prévu à l'angle de la rue des Forges et de la rue de Houdan, à savoir : la suppression du poteau situé à l'angle de ces deux rues et la non implantation d'un nouveau poteau au départ de la rue des Forges.

Monsieur MAUFRAIS à rencontrer l'entreprise SNTE qui estime que cela est possible, pour cela il faut implanter un poteau rue des Forges à environ 50 mètres du carrefour, ce poteau serait desservi en souterrain à partir de la rue de Houdan, une tranchée doit aussi être réalisée au début de la rue de Houdan sur environ 15 mètres.

Un courrier sera transmis au SDE.

TRAVAUX SUR LE LAVOIR DES FONTAINES

La mise en valeur de ce lavoir a été retenue par le SIPAD. La subvention accordée par la Région Centre pour la restauration du petit patrimoine a diminué. Le Conseil Municipal le regrette mais maintient en projet ces travaux pour 2004.

DEMANDE DE POSE DE PORTAIL EN LIMITE DE TERRAIN COMMUNAL.

Monsieur BAUDRY, rue des Fontaines souhaite poser un portail qui s'ouvrirait sur le terrain communal qui jouxte sa propriété. Le Conseil Municipal rejette cette demande, Monsieur BAUDRY ayant la possibilité d'ouvrir un portail sur la rue des Fontaines.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HEULAND

Il est difficile de créer un aménagement au pont de la Cornette pour empêcher le passage des chevaux et des motos sur ce pont. Le Conseil Municipal décide de poser des panneaux indiquant cette interdiction.

Madame MARTIN

Signale un nombre croissant d'étourneaux venant nicher près de l'Eglise, les fientes laissées par ces oiseaux sur les voitures, les toitures, les cours sont impressionnantes et leur acidité contribue à la dégradation de tout ce qui est touché.

Monsieur MAUFRAIS indique que ce problème lui a déjà été signalé, qu'il est sûrement difficile d'y remédier, qu'il se renseignera pour essayer de trouver des solutions.

Monsieur CLER

Fait le compte-rendu de la réunion du 24 octobre concernant la phase II de l'étude hydraulique. Les deux thèmes importants abordés au cours de cette réunion sont les suivants :

1 – Sauvegarde du milieu aquatique :

- gestion des ouvrages, vannages, clapets etc...
- entretien de la ripisylve.
- bandes enherbées obligatoires le long de la Vesgre.

2 – Travaux à réaliser pour protéger les habitations des crues :

Le plan d'investissement s'élève à 500 Kg € par an sur l'ensemble de la rivière.

Des subventions peuvent être attribuées par l'Agence Seine Normandie, la Région Centre, le Conseil Général. Il faut une cohérence dans les travaux entrepris entre les différents acteurs :

- Basse Vesgre - Communes des plateaux - Syndicat d'Assainissement des plateaux - Communes des Yvelines.

La présentation de cette phase II à l'ensemble des partenaires aura lieu le 15 décembre prochain à la salle des fêtes de Rouvres.

Monsieur BRASSEUR

Demande à quelle date seront posés les panneaux indiquant les Lisières. La demande a été faite deux fois.

Signale une lampe grillée aux Hautes Lisières.

Souhaiterait qu'une guirlande soit posée pour les fêtes sur la façade de la Mairie. Trop tard pour cette année, à revoir ultérieurement.

Monsieur RELIER

L'informatisation du cadastre présentée par SEGILOG est bien faite, le coût de 60 € par poste de travail est plus que raisonnable. Il faudrait mettre l'ordinateur actuel de la Mairie à la disposition du public et s'équiper d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat. Avis favorable.

Monsieur PICHOT

Signale des trous non protégés au Pommier de Bois et la suppression de la pancarte indiquant Rouvres au rond-point des Gâtines.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.